

Marie-Claire Carrère-Gée : « Il faut créer des contrats aidés en alternance dans le public pour les jeunes »

Il y a toujours 450.000 jeunes chômeurs, soit 120.000 de plus qu'avant la crise. N'est-ce pas le constat de l'échec du plan pour l'emploi des jeunes lancé en 2009 ?

Les comparaisons internationales ne disent pas cela. Mis à part en Allemagne, le chômage des jeunes a moins progressé que dans les autres pays européens, même les Pays-Bas, souvent cités en exemple. C'est à mettre au crédit de la politique gouvernementale. Les mesures de soutien à l'alternance ont permis de contenir l'hémorragie. On ne peut pas s'en satisfaire, mais elles ont été prises suffisamment tôt et ont fait l'objet d'assez de publicité pour être utilisées. Maintenant, on n'est pas au bout du chemin. L'alternance est une formule plébiscitée, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a d'ailleurs recommandé de la mettre en place dans tous les cursus en dernière année. Mais en période de crise les jeunes peuvent peiner à trouver un employeur, et leur taux de chômage reste beaucoup plus élevé que dans de nombreux pays européens. Maintenant, on n'en a pas fini avec les conséquences de la crise sur l'emploi. Les chiffres de septembre le montrent : malgré une stabilisation pour les jeunes, leur taux de chômage demeure beaucoup plus élevé que dans d'autres pays européens. Et tous les autres indicateurs du chômage sont dans le rouge.

Etes-vous partisane d'une



INTERVIEW
MARIE-CLAIRE CARRÈRE-GÉE
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ORIENTATION POUR
L'EMPLOI

« Il faudrait relancer le "zéro-charge" pour les très petites entreprises. »

hausse du quota d'apprentis dans les entreprises ?

Il faudra bien pousser un peu à la roue. Je ne répugne pas aux mesures autoritaires par principe, mais il faut réfléchir au bon calibrage. Dans certains métiers, l'alternance est une habitude, pas dans d'autres. Si l'on relevait le plancher de manière significative, il faudrait le faire de façon intelligente. Cela dit, il est clair qu'on n'en a pas fini avec la crise. Pour y faire face, le COE préconise de créer des contrats aidés en alternance dans le public afin, en particulier, de lutter contre le chômage de longue durée qui concerne 110.000 moins de 25 ans. Tout le monde s'accorde sur l'intérêt des formations en alternance, mais elles sont encore quasi inexistantes dans la fonction publique :

l'apprentissage ne concerne que quelques milliers de jeunes et le Pacte, voie d'entrée sans diplôme, que 500. Pourquoi ne pas greffer de l'alternance sur les contrats passerelles ? Cela permettrait à leurs bénéficiaires de se présenter ensuite sur le marché du travail avec une expérience professionnelle et une qualification. Il faudrait aussi relancer le « zéro charge » pour les très petites entreprises.

L'Aocss montre pourtant un très fort effet d'aubaine sur cette mesure sans conditions d'âge. Vous jugez donc sa restriction aux seuls seniors inefficace ?
Ce ne sont pas les seuls discriminés. Les jeunes le sont aussi. Quant aux effets d'aubaine, bien sûr qu'ils existent. Mais au plus fort de la crise,

quand l'économie a massivement détruit des emplois, les TPE en ont créé 1 million. En complément du « zéro-charge », je propose de s'appuyer sur le statut d'autoentrepreneur : pourquoi ne pas faciliter l'embauche d'un salarié s'il a moins de 25 ans ? Enfin, il serait bon de travailler à répondre aux problèmes structurels du marché du travail vis-à-vis des jeunes et inversement. L'Etat, les employeurs, les syndicats, les collectivités locales, mais aussi les jeunes doivent travailler ensemble à construire un engagement national qui aborde tous les sujets, y compris les questions de formation initiale et d'orientation professionnelle sur lesquelles le COE a fait des propositions.

Ne craignez-vous pas que la réforme des retraites pollue le dossier ?

Pour réussir, cela doit être fait de bonne foi, pas pour faire diversion après la réforme des retraités. Et sans tabou, en osant surmonter les questions de gouvernance éclatée et de cofinancement, qui bloquent trop souvent toute évolution dans le social. Je pense, par exemple, au fonctionnement des missions locales ou aux statuts des jeunes pendant la période d'insertion professionnelle. Par ailleurs, je me félicite de la volonté commune exprimée par les syndicats et le patronat d'avancer ensemble sur l'emploi des jeunes et des seniors.
PROPOS RECUEILLIS PAR
LEÏLA DE COMARMOND